

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DU 11 AVRIL 2017

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le Mardi 11 avril 2017 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Convocation du 6 avril 2017

Inscrits : 15 –

Présents : 10

Votants : 14

Présents : Yves de CHALENDAR – Dominique CHAPPELAND - Agnès DESSAINTJEAN — Brice DURAND -- Yvan AUJOGUE -Jean-Christophe BOLAC – Joël BOST- – Dominique LE GOFF - - Bénédicte PRISSET - Audrey TUM –

Excusés avec procuration: 4

Daniel MARTINEZ pouvoir donné à Dominique LE GOFF

Eliane PEROTTI pouvoir donné à Dominique CHAPPELAND

Xavier BOUET pouvoir donné à Yvan AUJOGUE

Bruno GOUTTENOIRE pouvoir donné à Bénédicte PRISSET

Excusé : Nathalie VIDAL

Secrétaire de séance : Joël BOST

1/ADOPTION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 14 MARS 2017.

Le Procès-verbal de la réunion du 14 mars 2017 est adopté.

DETAIL DES VOTES : POUR : .UNANIMITE

1/ ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Brice DURAND, Adjoint en charge des finances, pour présenter le compte administratif 2016 :

Monsieur Brice DURAND présente les différentes parties du budget.

FONCTIONNEMENT

Recettes	1 001 588,12 €
Dépenses	- 854 645,65 €
Résultats	146 942,47 €

INVESTISSEMENT

Recettes	582 957 ,46 €
Dépenses	- 227 466,89 €
Résultats	355 490,57 €

RESULTAT GLOBAL : 502 433,04 €

Après échanges, le Maire se retire, et la séance est présidée par Monsieur Joël BOST, doyen d'âge, qui fait procéder aux votes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le compte administratif 2016

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

Retour du Maire

2/ ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Maire présente le compte de gestion établi par le Comptable du Trésor qui fait apparaître :

FONCTIONNEMENT

Recettes	1 001 588,12 €
Dépenses	- 854 645,65 €
Résultats	146 942,47 €

INVESTISSEMENT

Recettes	582 957 ,46 €
Dépenses	- 227 466,89 €
Résultats	355 490,57 €

RESULTAT GLOBAL : 502 433,04

Après avoir constaté l'identité des sommes figurant au compte administratif et au compte de gestion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE le compte de gestion 2016 établi par le comptable du trésor.

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

3/ AFFECTATION DES RESULTATS BUDGETAIRES 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder aux affectations de résultats suivantes :

Affectation du résultat de Fonctionnement

EXCEDENT	8 321,55 €
EXCEDENT REPORTE	138 620,92 €
soit un EXCEDENT CUMULE	146 942,47 €

Affectation du résultat d'Investissement.

EXCEDENT	355 490,57 €
EXCEDENT restes à Réaliser	3 914,00 €
soit un EXCEDENT de FINANCEMENT	359 404 ,57 €

Affecté en :

RESULTAT D'EXPLOITATION au 31/12/2016 EXCEDENT	146 942,47 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (10)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	146 942,47
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) EXCEDENT	355 490,57€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, APPROUVE les affectations des résultats 2016 proposées.

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

4/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017, savoir au même montant que pour 2016 :

- taxe d'habitation 16,50 %
- taxe foncière bâtie 17,10 %
- taxe foncière non bâtie 17,75 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir en 2017 les taux d'imposition suivants :

- **taxe d'habitation : 16,50 %**
- **taxe foncière bâtie : 17,10 %**
- **taxe foncière non bâtie : 17,75 %**

DETAIL DES VOTES : POUR : 13

ABSTENTION : 1 (Agnès DESSAINTJEAN)

5/ FISCALISATION DES CHARGES DUES AU SYDER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du montant de la contribution 2017 demandée à la commune de Jarnioux par le SYDER soit 16 133,42 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le montant de la contribution 2017 demandée par le SYDER soit 16 133,42 €

DECIDE de fiscaliser la totalité de cette contribution.

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

7/ PLAN DE DESHERBAGE

La société **Fredon** a été contactée pour réaliser une proposition de plan de désherbage 0 phyto . Nous prendrons contact avec le syndicat des rivières dès que nous aurons reçu cette proposition.

8 / SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- L'ASSOCIATION **RBN'POP**, nouvellement créée, a demandé une subvention, après vote le conseil a décidé à l'unanimité d'octroyer **150€**.
- **La compagnie des Loisirs** demande une subvention, le conseil décide à l'unanimité une subvention de **100€**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ATTRIBUE les subventions sus visées

DETAIL DES VOTES : POUR : UNANIMITE

Fin de la Séance : 22h 30